

Accompagnement communal pour le solaire photovoltaïque

Séance d'information

22 janvier 2025



Introduction

Jolanka TCHAMKERTEN, Maire

La transition énergétique à Genève

Évolutions de la législation cantonale sur l'énergie et plan SIG-éco21 solaire











Un nouveau cadre pour la transition énergétique à Genève

- L'urgence climatique déclarée à Genève en décembre 2019 par le Conseil d'Etat.
 - \rightarrow -60% émissions de CO₂ d'ici 2030.
 - → Neutralité carbone à l'horizon 2050.
- Le <u>Plan directeur de l'énergie</u> adopté en décembre 2020 définit les nouvelles priorités de la politique énergétique cantonale.
- L'adoption du nouveau règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn), entré en vigueur le 1^{er} septembre 2022, concrétise les orientations du Plan directeur de l'énergie sur l'efficience énergétique du parc bâti (Guide à télécharger sur le site de l'OCEN).







Une nouvelle réglementation cantonale plus exigeante

- Obligations en matière d'optimisation énergétique et de rénovation
 - → Seuil IDC de 125 kWh/m².an pour imposer aux propriétaires des mesures d'optimisation/rénovation.
 - → Seuil de dépassement significatif de 222 kWh/m².an pour viser en priorité les bâtiments les plus énergivores.
- Priorité aux solutions renouvelables pour sortir du chauffage fossile
 - → Au changement de chaudière, obligation d'installer en priorité des solutions alimentées à 100 % en énergies renouvelables (raccordement CAD, pompes à chaleur...).
 - → Si impossibilité technique ou disproportion économique, intégration du maximum de renouvelable (30% minimum).



GUIDE D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'ÉNERGIE

RELATIF À L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS ET DE LEURS INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE CHALFUR



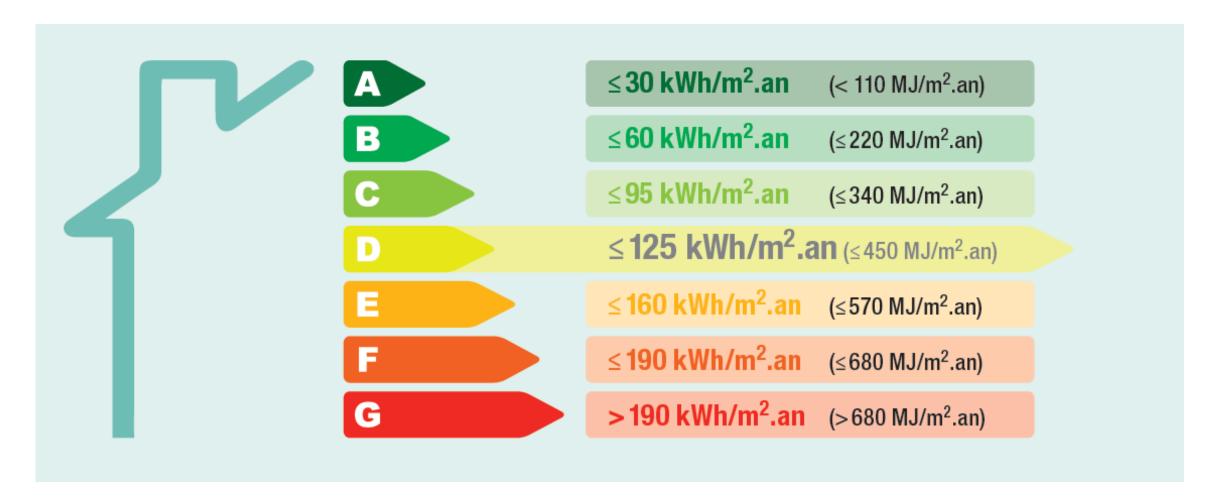






Correspondance étiquette énergie CECB et IDC

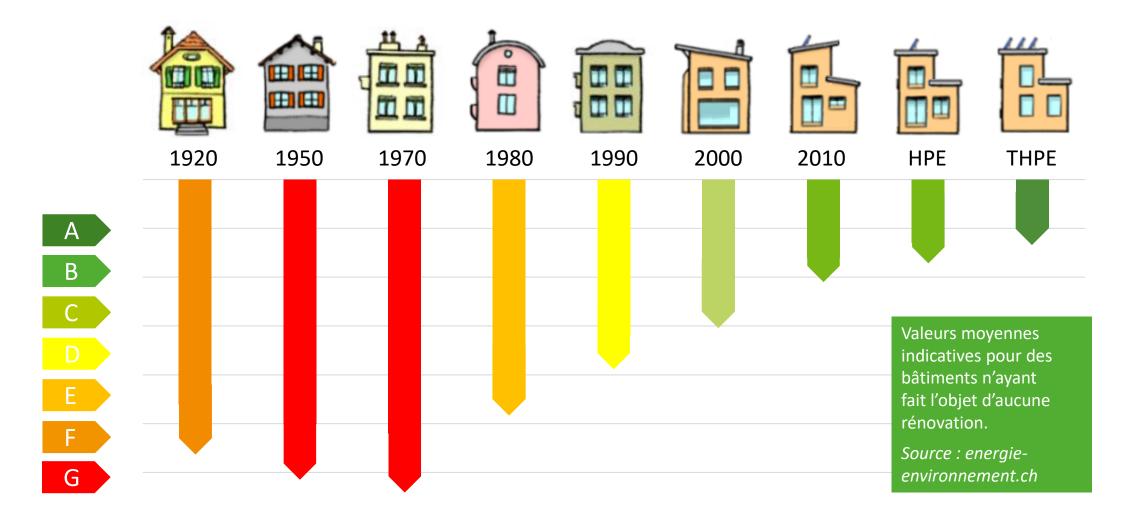
(valeurs indicatives)







Efficience énergétique des bâtiments selon les époques

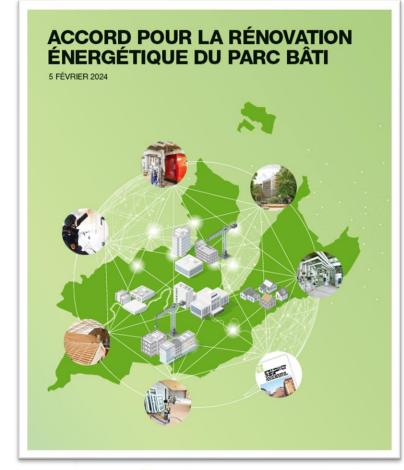






Un accord historique pour engager la transition énergétique du parc bâti

- 5 février 2024 : un accord inédit concernant la rénovation énergétique du parc bâti du canton est signé par l'État de Genève et 15 organisations partenaires (communes, milieux immobiliers, faitières entreprises du bâtiment, locataires, syndicats, associations environnementales, SIG).
- 21 mars 2024 : le Grand Conseil genevois entérine ce pacte en votant à l'unanimité deux projets de loi
 - qui confirment les termes de l'accord du 5 février 2024 pour la rénovation énergétique du parc bâti,
 - qui valident un budget exceptionnel de 500 millions CHF pour augmenter les subventions, et une enveloppe de 50 millions CHF pour des prêts ou du cautionnement.









Un planning adapté pour les propriétaires de maisons individuelles

(bâtiments avec moins de 5 preneurs)

Une application proportionnée

- Pas d'obligation formelle avant 2027.
- OCEN examinera les cas en fonction des projets de densification.
- Dérogations protection patrimoniale.
- Prise en compte de l'âge des propriétaires et de leurs capacités financières.

On peut commencer à agir simplement

- Appeler son chauffagiste pour régler sa chaudière, vérifier solaire thermique, installer vannes thermostatiques, etc.
- Baisser sa température de chauffage, modifier ses comportements...







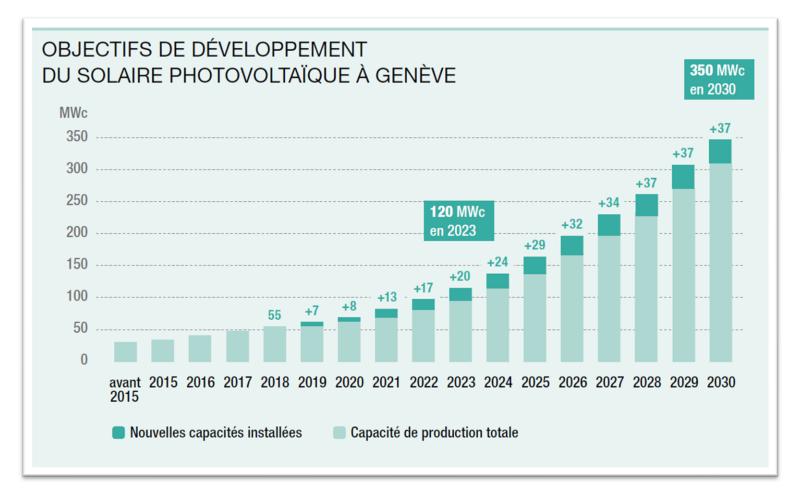
Le plan éco21 solaire : contribuer aux objectifs du Plan directeur de l'énergie

Soutenir la filière

- Formation, montée en compétences, augmentation du nombre d'acteurs.
- Création et animation d'un réseau d'entreprises partenaires SIG-éco21.

Promouvoir le solaire

- Inciter les propriétaires
 à valoriser le potentiel solaire de leurs toitures.
- Proposer des dispositifs d'accompagnement.







Les bonnes questions à se poser avant d'installer des panneaux solaires photovoltaïques

IDC

Ma maison/toiture est-elle correctement isolée ?

Chauffage

Quel est l'état de vétusté de ma chaudière ?

Toiture

Mon toit est-il bien orienté, en bon état et bien isolé ?

Autres critères Toiture encombrée ? Ombrages ? Installation électrique ?







Évolutions récentes du cadre légal et réglementaire concernant le développement du solaire

• En 2022

- Simplification des règles et des démarches administratives pour installer du solaire.
- Publication par l'OCEN d'un <u>Guide des installations</u> <u>solaires</u> pour préciser ces règles et les obligations légales.

• En 2024

- Adoption du Mantelerlass, un nouveau cadre fédéral qui modifie les règles en matière de développement du solaire.
- Adoption d'une nouvelle législation cantonale pour encourager le développement du solaire photovoltaïque à Genève.







Guichet d'information de l'Office cantonal de l'énergie et coordonnées des différents offices de l'État

Office cantonal de l'énergie (OCEN)

Rue du Puits-Saint-Pierre 4, 1204 Genève

Tél: +41 22 327 93 60

E-mail: ocen@etat.ge.ch

 Pour toute question technique, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne pour qu'un collaborateur vous recontacte à l'heure que vous avez choisie, ou pour un entretien en présentiel à la permanence de l'office.

Lien web pour prendre rendez-vous : www.ge.ch/energie-guichet



Office du patrimoine et des sites (OPS)

Service des Monuments et Sites (SMS) +41 22 546 61 00 sms@etat.ge.ch

Office des autorisations de construire (OAC)
 +41 22 546 64 00
 infoac@etat.ge.ch

Heures d'ouverture des guichets : 9h à 12h du lundi au vendredi, au n°5 rue David Dufour, 4e étage.

Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) - Direction de la Nature +41 22 388 55 40 nature.ocan@etat.ge.ch Heures d'ouverture des guichets : 8h30 à 12h du lundi au jeudi, réception fermée le vendredi.





Merci de votre attention. Questions-discussion.

- Tom Kunckler tom.kunckler@sig-ge.ch
 079 759 16 91
- Antoine Marcé

 antoine.marce@sig-ge.ch
 078 604 23 79







Neuchâtel

Fribourg

Genève

Jura

Valais

Vaud



Accompagnement photovoltaïque pour propriétaires de maison individuelle et petites copropriétés

Séance d'information du 22/01/2024 – Versoix















A propos de Planair

Planair

Planair SA est un bureau indépendant d'ingénieurs conseils en énergies. Nous sommes actifs dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique depuis 40 ans.

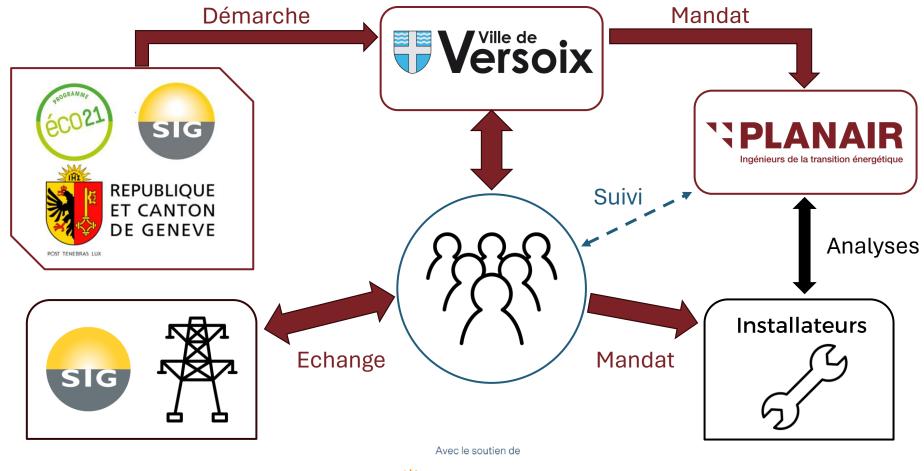
- Une équipe pluridisciplinaire de 150 employés
 - Bâtiments durables
 - Industries efficientes
 - Territoires résilients
- Un pôle de spécialistes en photovoltaïque
 - Représentant Romand de Swissolar
 - Etudes de faisabilité
 - Organisation d'appels d'offres
 - Suivi d'éxécution
 - Formation (cours Energo, Swissolar)





Démarche d'accompagnement

Acteurs - interactions



Objectifs de la séance

1

S'approprier les avantages de l'énergie solaire

2

Connaître: Les composants de base d'une installation solaire, ses aspects financiers et quelques critères de faisabilité

3

Comprendre le concept et l'avantage d'une démarche collective

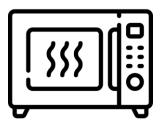
4

Susciter votre intérêt pour la démarche et préparer la suite

Le solaire et ses mythes

Quelques définitions de bases - Grandeurs & unités

Puissance en Watt [W] (instantané)



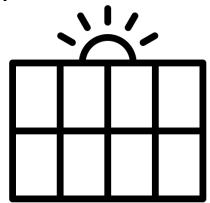
Un micro-onde $\approx 1000 W = 1 kW$

Energie en Watt-heure [Wh] (utilisation effective)

1 kW x 2 h \approx 2 kWh = 2000 Wh

Un micro-onde qui fonctionne pendant 2 h consommera 2 kWh.

- Les panneaux solaires standards ont aujourd'hui une puissance moyenne de 450 W
- L'ensoleillement annuel moyen en Suisse étant de 1'000 h/an, une installation de 10 kW produira environ 10'000 kWh/an



→ Cette production correspond à la consommation électrique annuelle d'un ménage avec pompe à chaleur

Les deux technologies solaires principales



Solaire thermique

Production de chaleur pour l'eau chaude ou le chauffage (ou pour des utilisations industrielles)

A ne pas confondre



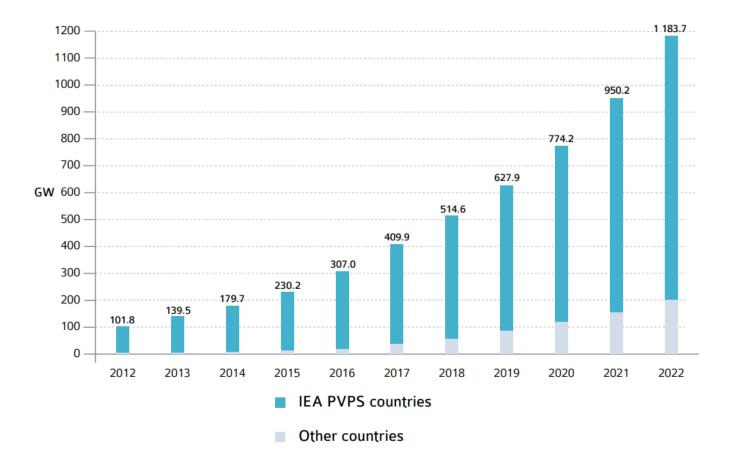
Production d'**électricité** avec des modules photovoltaïques

Le solaire dans le monde et en Suisse

Evolution de la puissance PV cumulée dans le monde

 En Suisse, 1'500'000 kW de panneaux photovoltaïques ont été installés en 2023

 En cumulé, 5'864'400 kW sont aujourd'hui installés en Suisse



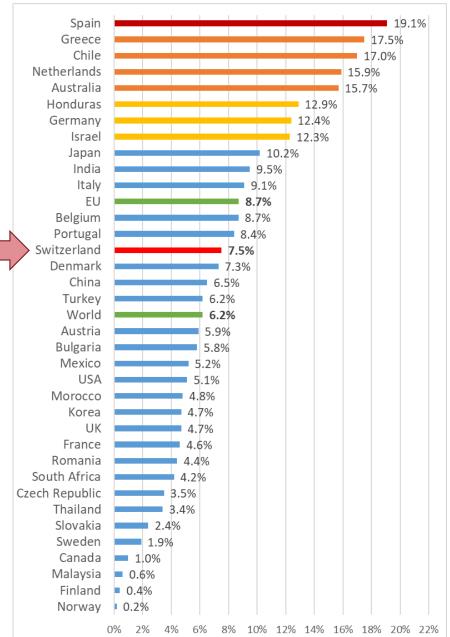
Le solaire dans le monde et en Suisse

Production d'énergie PV

 En 2023, la consommation électrique de la Suisse s'élevait à 60.3 TWh

= 60'300'000'000 kWh

	Production d'énergie solaire	% de la consommation électrique suisse
2023	4.5 TWh	7.5%
Perspectives énergétiques 2050+	34 TWh	55%



Mythe 1 - Energie grise

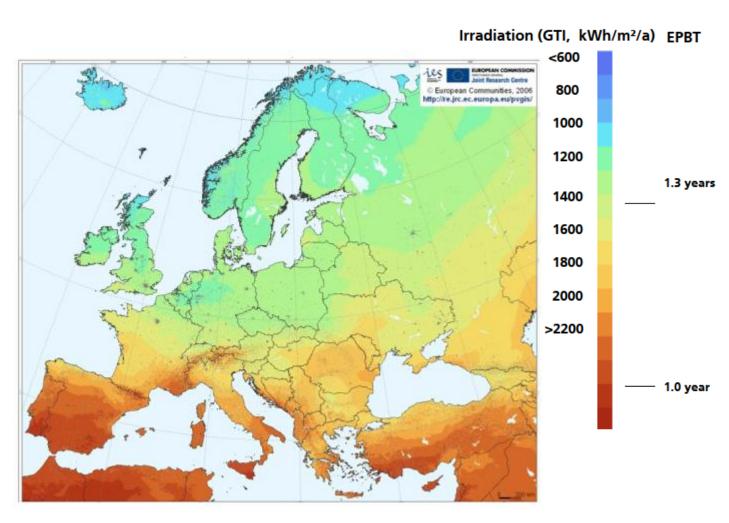
Le solaire demande plus d'énergie à la construction qu'il n'en produit à l'utilisation



Mythe 1 - Energie grise

Temps de retour sur l'énergie grise

En moyenne, le temps de retour énergétique d'une installation PV en Suisse romande est de **1.1 an**



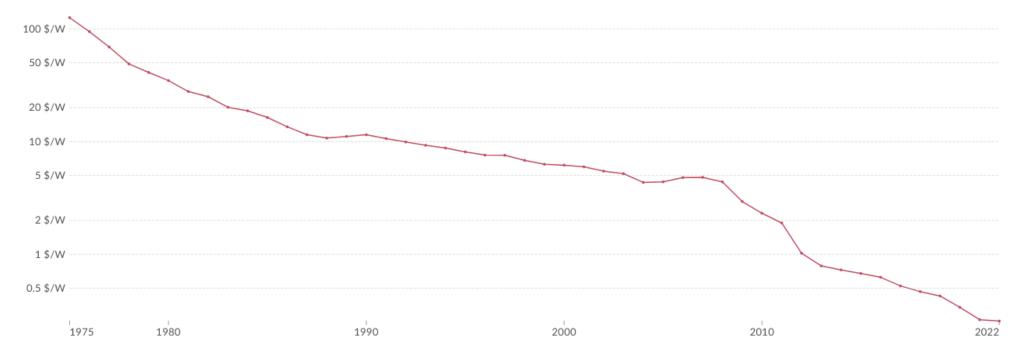
Mythe 2 – Coût du solaire

Le solaire, c'est trop cher

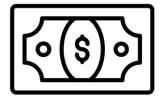


Mythe 2 - Coût du solaire

Le coût des modules continue de diminuer



- Pour comparaison, en 2022, le prix moyen des modules était à 200 CHF
- Il est désormais possible de trouver des modules à moins de 100 CHF



→D'autres aspects sont à prendre en compte dans l'étude financière d'une installation

Mythe 3 - Production

Le solaire ne génère pas assez d'électricité



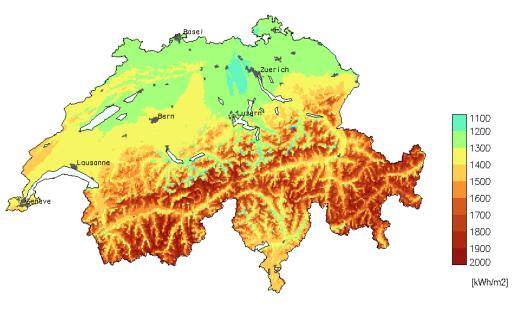
Mythe 3 - Production

Production annuelle

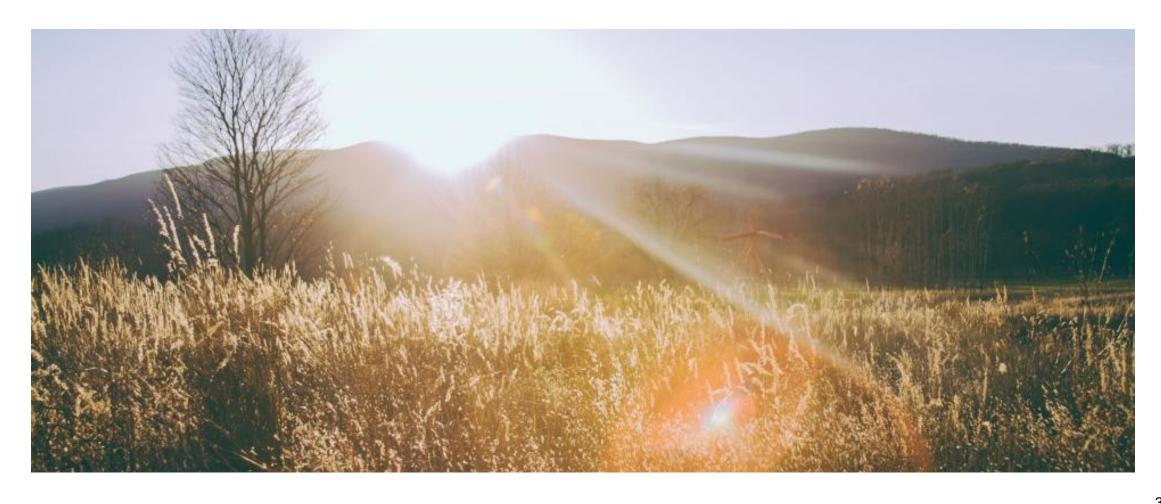
- Environ 45 m² de modules solaires couvrent les besoins annuels d'une villa

# de modules	Surface	Puissance	Production
25 modules	45 m ²	10 kW	11'000 kWh/an

→ Une villa consomme en moyenne entre 3'500 et 12'000 kWh, selon le système de chauffage, la présence d'un véhicule électrique, etc.

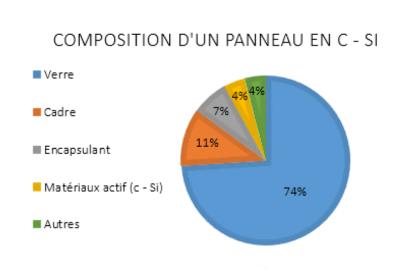


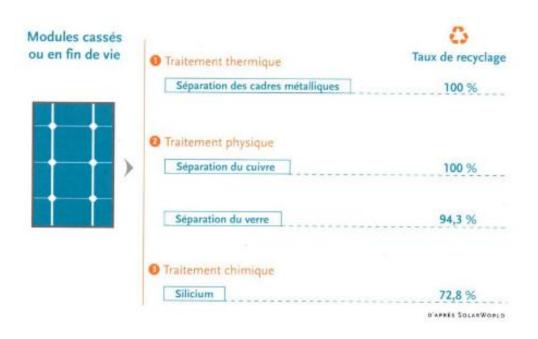
Le solaire n'est pas écologique à cause des matériaux utilisés



Impact des matériaux d'un module PV

- Taux de recyclage d'environ 90% (proche de 100% sur certains modèles)
- Ne contient pas ou peu de matériaux polluants

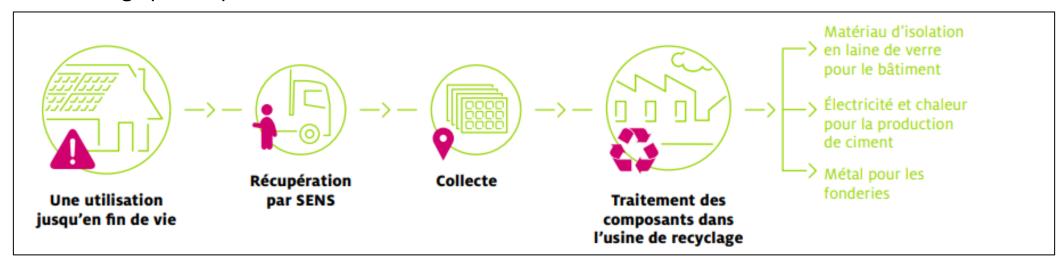




Source: IEA PVPS Task 12

Recyclage de l'installation PV

- Le recyclage est financé par la taxe anticipée de recyclage (TAR), qui est prélevée au moment de l'achat de l'installation PV
 - Ce système est organisé par SENS eRecycling et Swissolar, dans le cadre d'une coopération mise en place depuis 2013
- Les modules PV sont ainsi récupérés directement et sans frais supplémentaires par SENS après leur démontage par un professionnel.



Impact climatique de l'électricité produite par le photovoltaïque

- Aucune pollution ni impact sur l'environnement durant l'exploitation
- Impact global selon l'analyse de cycle de vie
 42.5 g CO₂-eq/kWh
- Impact du mix électrique suisse consommateurs 203 g CO₂-eq/kWh

Emissions de gaz à effet de serre évitées grâce au photovoltaïque		
Par kWh produit	160 g CO ₂ -eq / kWh	
Pour une production de 10'000 kWh/an	1'600 kg CO ₂ -eq/an	

→ Soit les émissions d'une voiture thermique roulant environ 6'000 km

Pourquoi installer du photovoltaïque sur mon toit?

REDUCTION DE LA FACTURE ENERGETIQUE

Produire sa propre électricité et augmenter sa résilience face aux fluctuations de prix du réseau



DÉCARBONATION

Réduire son impact environnemental et participer à transition énergétique



METTEZ VOTRE BIEN AUX STANDARDS ÉNERGÉTIQUES

C'est un premier pas facile vers une maison plus écologique, très complémentaire avec les PACs et la mobilité électrique



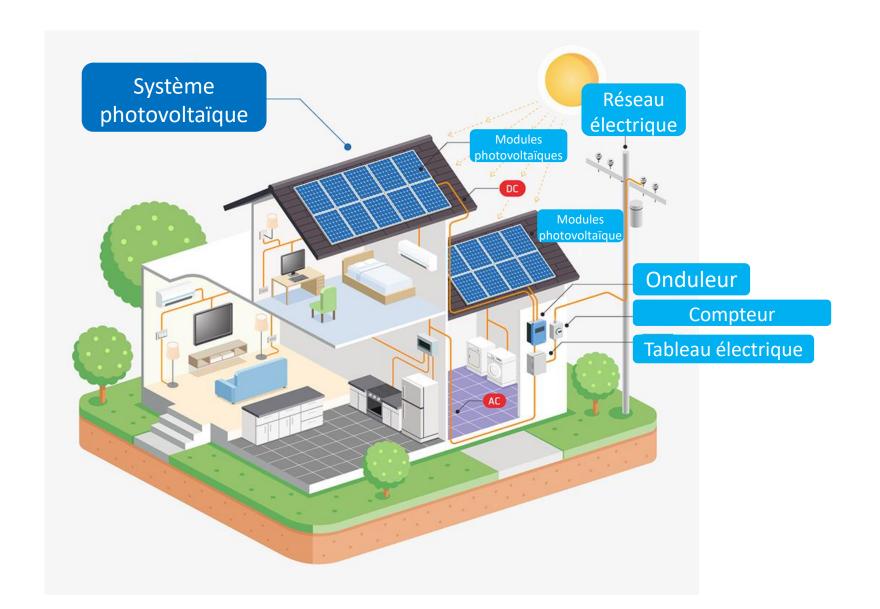
DOMAINE EN PLEINE EVOLUTION

Le cadre légal est en train d'évoluer. Prochainement, il sera possible de revendre son énergie entre voisins, permettant de maximiser la consommation propre



Composants et aspects financiers

Composants principaux d'une installation PV



Caractéristiques des modules

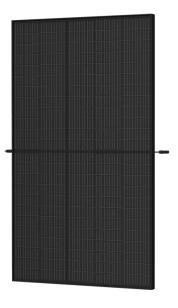
Modules standards

- Cellules noires
- Cadre en aluminium gris
- Feuille arrière blanche



Modules noirs

- Cellules noires
- Cadre en aluminium noir
- Feuille arrière noire
- Faible surcoût



- Origine
 - Asiatique (standard)
 - Européen
 - Surcoût de 5-10%

- Puissance
 - 450 W par module

- Taille
 - 180 x 110 cm

Installation Ajoutée vs Intégrée



Ajoutée

- Plus commun
- Plus simple et moins cher
- Plus visible

Intégrée

- Plus esthétique 👴
- Coût réduit dans le cadre d'une rénovation 🕕
 - Contraintes techniques
 - 30-50% plus cher



Onduleurs

Onduleur de chaine, micro-onduleurs ou optimiseurs?



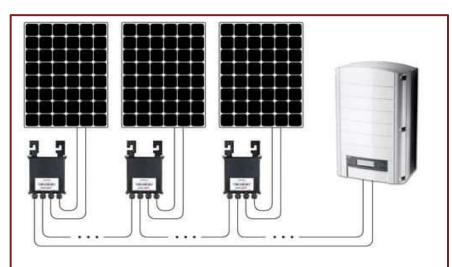
Onduleur de chaîne

Installé à côté du tableau électrique



Micro-onduleurs

- Installé en toiture



Optimiseurs

Onduleur

Optimiseurs

Installé à côté du tableau électrique ET en toiture

Conditions à remplir pour une installation PV

Critères

Etat de la toiture

L'installation PV a une durée de vie de 30 ans, il est nécessaire de vérifier si la toiture a besoin de :

- De rénovation de l'étanchéité : tuiles cassées, sous-couverture
- De la charpente

Isolation

- Par l'intérieur: indépendant
- Par l'extérieur

 Mutualiser les travaux de rénovation avec les travaux PV

Surface minimum disponible en toiture

- Les éléments en toiture vont influencer l'implantation des panneaux (velux, cheminées, lucarnes,...)
- Min 10m² libres

Conditions à remplir pour une installation PV

Points d'attention non bloquants

Ombrages (autres maisons, arbres, cheminée)

Avantage des micro-onduleurs / optimiseurs

Etat de l'installation électrique

Âge et qualité du tableau

Type de toiture

Système de fixation pour tout type de toit (toit plat, toit en tôle, joint debout,...)

Exemples d'installations





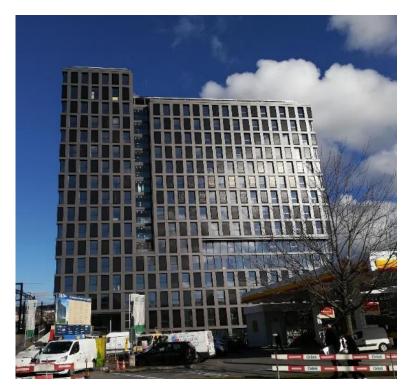




Exemples d'installations - Modules en façade



Immeuble à Boudry (NE) de Solaxess



Silo Bleu à Renens

Aspects financiers d'une installation

Consommation propre

Clé pour une meilleure rentabilité de l'installation PV

Consommation propre

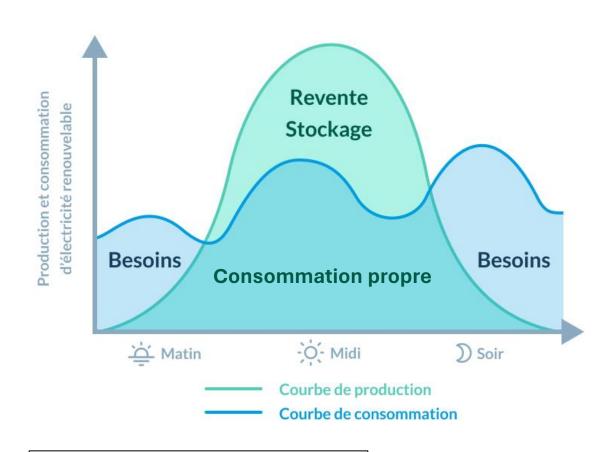
- Part de la production solaire consommée sur place
- Avantage : économiser entre 10 et 20 cts par kWh autoconsommé

Taux de consommation propre dans une villa

10-30% sans mesures

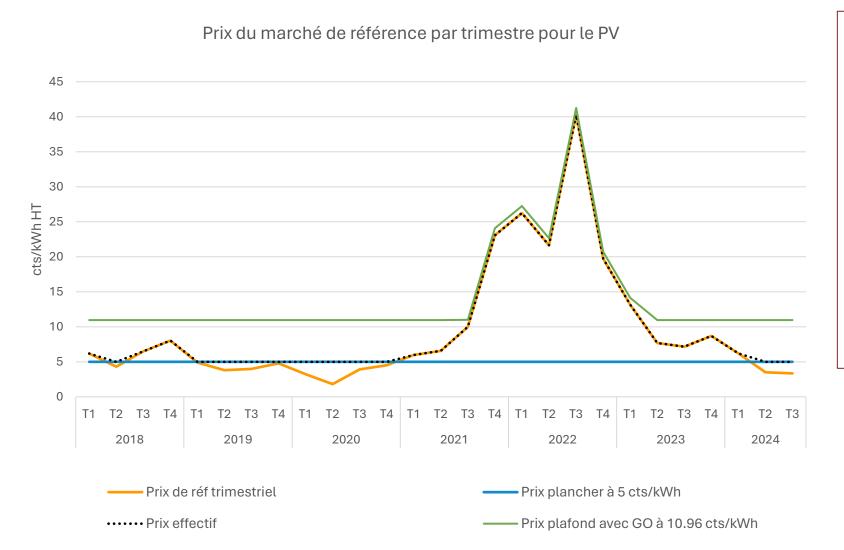
30-50% avec gestion d'énergie

50-80% avec batteries



Taux de consommation propre moyen pour une villa: **20-30**%

Evolution du tarif de reprise



Tarif de reprise SIG 2025 : **14.3 ct/kWh**

- Les valeurs du plancher et du plafond seront définies dans les ordonnances de mars 2025
- Les gestionnaires auront la possibilité de favoriser le PV en appliquant le tarif plafond

Subventions

Selon le lieu d'habitation : Fédérales, Cantonales, Communales



Subvention fédérale (Pronovo) - Rétribution Unique (RU)					
Puissance installée [kWc]		Type d'installation	Montant puissance [CHF/kWc]		
>2	<30	Ajoutée	360		
		Intégrée	400		
La subvention neut représenter entre 2007 et 2007 de llipvention ment initial					

La subvention peut représenter entre 20% et 30% de l'investissement initial.



Subvention SIG	
La prime solaire représente 20% de la subvention fédérale	

Exemple financier pour une installation de 10 kW

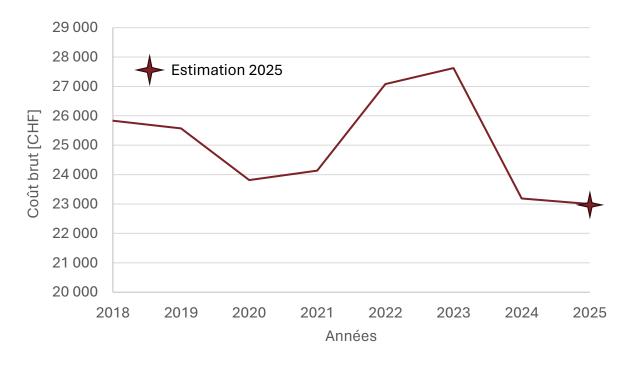
➤ Investissement		25'000 CHF
_	Subvention fédérale	- 3'600 CHF
-	Prime solaire SIG	- 720 CHF
_	Déduction fiscale	- 4'140 CHF
<u> </u>	nvestissement net	16'540 CHF
_	Economies liées à la consommation propre	900 CHF
_	Recettes revente de courant	850 CHF
_	Entretien & Impôts sur le revenu	- 420 CHF
	Gain annuel	1'330 CHF
>	Profit après 30 ans	23'400 CHF
	Temps de retour sur investissement	12.4 ans

Hypothèses				
Consommation annuelle du foye	er 10'000 kWh			
Taux de consommation propre	30%			
Production annuelle	11'000 kWh			
Taux d'imposition	20%			
Tarif d'achat d'électricité (HT)	27,56 ct/kWh			
Tarif de reprise (HT)	11 ct/kWh			

Evolution du marché

- Le marché s'est stabilisé après la crise énergétique
- Les pénuries de matériel ont été résolues et les délais de réalisation sont revenus à la normale
- Les coûts d'investissement sont actuellement à un niveau historiquement bas

Evolution du coût d'investissement 10 kW





Accompagnement - En quelques mots

Principe : Regrouper les personnes intéressées par la réalisation d'une installation PV



Accompagnement pour les privés

Avantages



Meilleur Prix (volume, concurrence)



Gain de temps



Cahier des charges établi par un bureau spécialisé



Appui (conseil et accompagnement)

Conditions de participation

- Être propriétaire d'un bien immobilier dans la commune
- Le projet concerne une villa ou une petite PPE
- Le projet est de moins de 30 kW
- Inscription via un formulaire en ligne
- Délais à respecter



Entreprises sélectionnées

Critères considérés dans le choix des entreprises invitées:

- Labellisées « SIG-Eco 21 »
- Labellisées « Pros du Solaire »
- Proximité géographique
- Expérience du bureau Planair





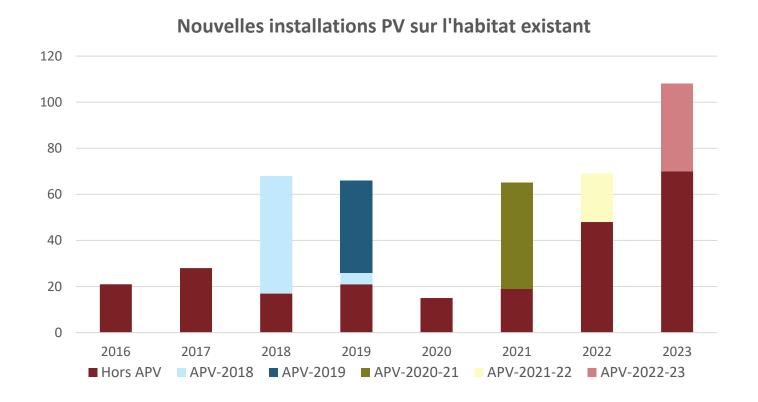


Le nombre d'entreprises invitées ainsi que le choix des entreprises se fera sur la base du nombre de personnes inscrites à l'appel d'offre groupé.

Vous recevrez 3 offres et serez libres de choisir votre installateur.

Retour d'expérience sur les APV 2018-23 à Epalinges

196 installations grâce aux APV → 1'718 kW installés (= 7'800 m2)



➤ 45% de ces installations n'auraient pas été réalisées sans l'Accompagnement pour les privés



Merci pour votre attention!

Questions, discussions

Restez attentifs à vos e-mails pour la deuxième séance!

Si vous avez des questions, vous pouvez les envoyer par e-mail :

apv-versoix@planair.ch



Conclusion

Jolanka TCHAMKERTEN, Maire